

📌 E-commerce, marketplaces : impacts du droit de la concurrence

Adapter ses pratiques en matière de commerce en ligne aux règles du droit de la concurrence

PUBLIC

Directeurs juridiques – Responsables juridiques – Juristes – Compliance officers – Administrateurs de marketplaces – Avocats

PRÉ-REQUIS

Avoir des connaissances générales en droit de la concurrence ou avoir suivi la formation :

🔗 [Droit de la concurrence : les fondamentaux \(12361 \)](#)

NIVEAU D'EXPERTISE

Expertise

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

Code
43769

Durée
Sur-mesure / 7 heures

Tarif
Nous contacter

**Repas inclus (en présentiel)*

Objectifs pédagogiques

- Cerner les règles principales et les autorités de poursuite en matière de concurrence
- Appliquer les règles du droit de la concurrence au commerce en ligne
- Faire face à une enquête ou un contrôle de concurrence dans le cadre de son activité de commerce en ligne

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Cerner les règles principales et les autorités de poursuite en matière de concurrence

Expliquer les règles et interdictions du droit européen et français de la concurrence

- Droit européen
- Droit français

Déterminer les missions et pouvoirs des autorités de poursuites

- Identification des autorités
- Détails des missions
- Analyse des pouvoirs

Lister la pluralité des sanctions encourues

- Typologie de sanctions
- Spécificités procédurales

Appliquer les règles du droit de la concurrence au commerce en ligne

Intégrer les enjeux du droit de la concurrence appliqués au

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

commerce électronique

- Présentation du règlement de la Commission européenne concernant le blocage géographique (« geoblocking »)
- Règlement «Plateformes» (P2B)
- Problématique particulière des prix recommandés

Cartographier le risque concurrence lié aux marketplaces

- Au stade de la rédaction des contrats de distribution ou des avenants traitant spécifiquement de la vente en ligne
- En cas de litige avec un distributeur ou détaillant agréé souhaitant revendre ou ayant revendu par l'intermédiaire des places de marché

Lister les pratiques à risques

- Refus d'agréer un distributeur/revendeur respectant pourtant les critères du réseau de distribution
- Refus de vente
- Prix de revente imposés
- Restriction des ventes passives
- Interdiction pure et simple ou restriction injustifiée de la possibilité pour le distributeur de réaliser des ventes par l'intermédiaire des places de marché
- Restrictions au recours aux sites web comparateurs de prix
- Blocage géographique («geoblocking»)
- Rupture brutale des relations commerciales établies

Faire face à une enquête ou un contrôle de concurrence dans le cadre de son activité de commerce en ligne

Réagir en cas d'opération de visite et de saisie de la part d'une autorité de concurrence ou de l'Administration (DGCCRF/DDPP)

- Quels sont les bons réflexes à avoir et les écueils à éviter ?
- Les différentes phases de la procédure d'instruction

Comparer les différentes options procédurales à la disposition de l'entreprise mise en cause

- Procédures de coopération
- Défense contradictoire

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.